

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

Le mardi 1^{er} octobre 2019 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Donnant lieu à délibération :

1. Présentation du rapport d'activité 2018 du SIPAG,
2. Décision modificative n° 1 sur le budget communal,
3. Avenant n° 1 au marché de travaux lot 1 - LCA - pour la rénovation de l'église,
4. Modification de la délibération du 16 juillet 2019 : marché de travaux pour le réaménagement et l'extension de la chaufferie des Combes et de son réseau,
5. Autorisation à Monsieur le Maire pour déposer un dossier d'Autorisation de Travaux sur un ERP (accessibilité bibliothèque)
6. Taris de l'espace jeunes pour l'année 2019-2020,
7. Règlement de l'espace jeunes pour l'année 2019-2020,
8. Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique,
9. Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet,
10. Autorisation à M. le Maire pour la signature avec INTERALIA d'une convention d'intervention 2019 pour deux formations animation et gestion de groupe,
11. Modification des statuts du SIAHVY,
12. Présentation du rapport d'activité 2018 du SIDESOL.

Ne donnant pas lieu à délibération :

- Rapport des permis de construire et déclarations préalables,
 - 1.
- Décisions du Maire :
 2.
 - 2019/11 portant renouvellement du bail des locaux de l'épicerie, 26 grande rue, à compter du 01/07/2019
 - 2019/12 portant souscription d'un contrat de téléphonie et de maintenance, à compter du 01/04/2019, avec la société IPNEOS,
 - 2019/13 portant souscription d'un avenant au contrat de prestation de services avec le RESEAU DES COMMUNES, pour le site internet, à compter du 16/09/2019,
 - 2019/14 portant fixation de la redevance dûe par ENEDIS pour l'année 2019,
 - 2019/15 portant fixation de la redevance dûe par ORANGE pour l'année 2019,
 - 2019/16 portant revalorisation du loyer de l'ancien local des pompiers, à compter du 01/01/2019,



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Etaient présents : BADOIL Alain, CREUX Géraldine, LHOPITAL Guy, DUPIN Monique, LHOPITAL Roger, BERTHOUD Monique, DUMORTIER Olivier, PEYROT Danielle, DUCHENAUD Johan, SARCEY Anne-Sophie, FOURDIN Fabrice, NELIAS Agnès, DUMORTIER Fabien, BONNAND Agnès.

Etaient absents et/ou excusés : RULLIAT Christian (pouvoir à FOURDIN Fabrice)

Secrétaire de séance : Monique DUPIN

Le compte rendu de la séance du 17 juillet 2019 est approuvé par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 ABSTENTION.

1 - Présentation du rapport d'activité 2018 du SIPAG

Le Conseil Municipal accueille Madame Laetitia JOUSSE, présidente du SIPAG.

Arrivée d'Agnès NELIAS.

Madame JOUSSE présente le rapport 2018 du SIPAG, répond aux questions posées et rappelle les missions du syndicat : accueil et orientation, prévention, veille sociale, aide aux aidants, adaptation des logements, animations,... Deux ateliers de prévention sont proposés sur la commune (« gym-sénior » et « remue-méninges »). Le service d'écoute et d'accompagnement, et le service d'accompagnement des proches aidants peuvent être d'un grand secours. En 2018, 21 yzeronnais ont été accompagnés par le SIPAG.

Madame JOUSSE adresse ses remerciements à Monique BERTHOUD, déléguée, pour sa présence et son dynamisme, au sein du SIPAG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2018 du SIPAG, qui sera mis à la disposition du public, à l'accueil mairie.

2 - Décision modificative n°1 sur le budget communal : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté en mars pour les raisons suivantes :

L'annulation d'une dette de loyer nécessite un virement de crédits, compensés par des recettes supplémentaires, notamment par le don de la Cadola (supérieur au prévisionnel) et des remboursements exceptionnels d'assurance.

D'autre part, des réparations de matériels, ainsi que le suivi de contrôles électriques de bâtiments, nécessitent d'augmenter les crédits d'investissement, qui seront compensés par l'emprunt d'équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 67, article 673 « titres annulés »	+ 915.42 €	
Chapitre 77, article 7713 « libéralités reçues »		+ 602.01 €
Chapitre 77, article 7788 « produits exceptionnels divers »		+ 313.41 €
TOTAL	+ 915. 42 €	+ 915.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 21, article 21578 « autre matériel et outillage de voirie »	+ 10 000.00 €	
Chapitre 16, article 1641 « emprunts en francs ou euros »		+ 10 000.00 €
TOTAL	+ 10 000.00 €	+ 10 000.00 €

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la décision modificative de crédits n°1 sur l'exercice 2019 relative au budget communal, telle qu'exposée ci-dessus.

3 - Avenant n° 1 au marché de travaux lot 1- LCA -pour la rénovation de l'église

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le marché de rénovation de l'église, passé avec la société LCA, pour le lot 1, maçonnerie.

Il présente le projet d'avenant suivant :

Montant du marché initial : 6 254.00 € HT
Montant de l'avenant : - 1 099.00€ HT

Montant du marché après avenant : **5 155.00€ HT**

Objet : Moins value : balance financière, après le choix d'une connexion eaux pluviales, plus économe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux ci-dessus énoncé, avec l'entreprise LCA, et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Les travaux sont achevés, la rénovation de l'église est très appréciée.

4 - Modification de la délibération du 16 juillet 2019 : Marché de travaux pour le réaménagement et l'extension de la chaufferie des Combes et de son réseau

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux concernant le réaménagement et l'extension de la chaufferie des Combes et de son réseau, pour les tranches 1 et 2, à la suite de la procédure MAPA mise en oeuvre.

Or, seule la tranche 1 est retenue pour l'instant. Il convient donc de modifier cette « erreur de plume » et la délibération prise en ce sens.

Il est rappelé que l'offre déposée par l'entreprise BEALEM, pour la tranche 1, se présente comme suit :

	TOTAL HT	TOTAL TTC
Tranche 1	123 228.00 €	147 873.60 €

Le démarrage des travaux pour cette tranche s'est effectué courant septembre 2019, pour une durée prévisionnelle de 5 à 6 semaines.

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23/5/2019 sur la plateforme de dématérialisation « Marchés-Publics.info », et le 23/5/2019 sur le site du BOAMP,
VU la date limite de réception des offres fixée au 21/6/2019,
VU les propositions reçues, et après analyse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, modifie la délibération 2019/051 du 16 juillet 2019, approuve le marché de travaux ci-dessus énoncé, tranche 1, à souscrire avec l'entreprise BEALEM, et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous documents afférents.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux et précise les projets à venir, notamment concernant le hangar de stockage bois et l'éventualité de sa location. Des précisions seront apportées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Le conseil d'exploitation des chaufferies sera consulté d'ici là, pour avis.

5 - Autorisation à Monsieur le Maire pour déposer un dossier d'Autorisation de Travaux sur un ERP (accessibilité bibliothèque)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de rénovation et de mise en accessibilité de la bibliothèque municipale, classée en ERP de 5^{ème} catégorie.
Il conviendrait de déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux sur ERP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux sur ERP, concernant la bibliothèque, et à signer ce dossier.

6 - Règlement de l'espace-jeunes à compter de la rentrée 2019-2020

Géraldine CREUX présente le projet de règlement de l'espace-jeunes.

Est prévue désormais la possibilité d'accueillir de façon ponctuelle (après accord du responsable du service, et versement d'une petite cotisation annuelle), des jeunes ne résidant pas sur YZERON, mais accompagnant des jeunes yzeronnais. Elle permettra de ne pas exclure des activités, les jeunes qui seraient accompagnés ponctuellement, d'un membre de leur famille (cousin) ou d'un ami. La priorité sera bien entendu donnée aux jeunes yzeronnais. Sur le territoire, d'autres accueils de jeunes fonctionnent déjà de la sorte. Un bilan sera effectué en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, donne son accord au règlement de l'espace jeunes, applicable à compter de la rentrée 2019-2020.

7 - Tarifs de l'espace-jeunes pour l'année 2019-2020

Monsieur le Maire présente une modification à intervenir dans les tarifs de l'espace jeunes, compte tenu de la modification du règlement intérieur prévoyant la possibilité d'accueillir des jeunes non yzeronnais. Les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide que les tarifs de l'espace jeunes, seront fixés ainsi à compter de la rentrée 2019-2020.

Cotisations : Non Yzeronnais : 5 € pour l'année

Activités (yzeronnais et non yzeronnais)

Catégorie	Prix	QF A (compris entre 0 et 700)	QF B (compris entre 701 et 1200)	QF C (supérieur ou égal à 1201)
Activités à thème dans l'espace jeunes	Prix : entre 3 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 3 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 3 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 3 et 20 €
Repas ou/et soirée à thème	Prix : entre 2 et 10 €	QF pas appliqué Tarifs entre 2 et 10 €	QF pas appliqué Tarifs entre 2 et 10 €	QF pas appliqué Tarifs entre 2 et 10 €
Activités payantes extérieures sans transport TCL	Prix : entre 1 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 1 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 1 et 20 €	QF pas appliqué Tarifs entre 1 et 20 €
Activités gratuites extérieures avec transport TCL	Prix : entre 5 et 7 €	QF pas appliqué Tarifs entre 5 et 7 €	QF pas appliqué Tarifs entre 5 et 7 €	QF pas appliqué Tarifs entre 5 et 7 €
Activités avec une autre structure	Prix : Entre 0 et 70 €	- 3 %	Prix : Entre 0 et 70 €	+ 3 %
Activités avec intervenants	Prix : entre 5 et 30 €	- 3 %	Prix : entre 5 et 30 €	+ 3 %
Activités extérieures payantes avec transport TCL	Prix : entre 7 et 30 €	- 3 %	Prix : entre 7 et 30 €	+ 3 %
Mini séjours selon le nombre de jours	Prix : entre 35 et 150 €	- 5 %	Prix : Entre 35 et 150 €	+ 5 %
Séjour	Prix : entre 150 et 650 €	- 6 %	Prix : entre 150 et 650 €	+ 6 %

Le règlement par chèque, espèce, virement bancaire, prélèvement automatique est accepté.

8 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 9 septembre 2018, le poste d'adjoint technique de l'agent responsable de la cantine, avait été diminué de 35h00 à 28h00/semaine, compte tenu d'une réorganisation du service. Or, de nouvelles missions ont été confiées peu à peu, à l'agent en place, notamment en terme de suivi des stocks et commande des produits d'entretien, et également pour l'encadrement des agents d'entretien des bâtiments communaux et la préparation des repas qui sont portés à domicile. L'agent est également en charge de la préparation de cérémonies diverses (repas des anciens, repas du personnel/élus/responsables associatifs, vœux, inaugurations, ...) et pour l'instant, des heures complémentaires sont régulièrement effectuées.

Il est donc envisagé de porter ce temps de travail à temps complet, soit 35h00/semaine, à compter du 1er novembre 2019. L'accord de l'agent a été donné.

Le comité technique paritaire s'est réuni le 17 septembre 2019 et a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de porter à compter du 1^{er} novembre 2019, à 35h00 hebdomadaires, le poste d'adjoint technique visé ci-dessus, dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2019, et approuve le tableau des effectifs correspondant.

9 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal avait procédé à la création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet, pour 19h00 hebdomadaire, affecté aux missions d'entretien des bâtiments communaux et du service de la cantine municipale.

L'entretien régulier du complexe associatif, ouvert de mai à septembre, lequel vient d'être rénové, nécessite une augmentation du temps de travail de l'adjoint technique sus visé. Le poste passerait ainsi à 19h30 (lissés)/semaine.

L'accord de l'agent a été donné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de porter à compter du 1^{er} novembre 2019, à 19h30 hebdomadaires, le poste d'adjoint technique visé ci-dessus, dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2019, et approuve le tableau des effectifs correspondant.

Un contrôle de l'utilisation et de l'état de propreté, sera effectué quotidiennement par l'agent d'entretien, qui en fera retour en mairie. D'autre part, dans le prochain bulletin municipal, un article rappellera des consignes de bon sens, quant à l'entretien des espaces communs.

L'ouverture des prochaines toilettes au lac devrait améliorer l'état des sanitaires du complexe, actuellement utilisés comme sanitaires publics.

10 - Autorisation à M. le Maire pour la signature avec INTERALIA d'une convention d'intervention 2019 pour deux formations animation et gestion de groupe

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention à intervenir avec le cabinet INTERALIA pour des formations qui seraient suivies par l'animateur et le directeur du service périscolaire/espace jeunes.

Ces formations représentent deux cycles de 9h00, au coût de 148.50 € TTC l'unité, soit 297 € TTC, et se tiendront à la MJC de CHAPONOST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de cette convention .

11 - Modification des statuts du SIAHVY

Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du SIAHVY a, par délibération en date du 27 juin 2019, modifié ses statuts afin de transférer le siège du Syndicat dans les nouveaux locaux au 20 chemin du Stade à Vaugneray.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales : « A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve la modification statutaire du SIAHVY, telle qu'énoncée ci-après :

Modification de l'article 4 : Siège

« Le siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron est fixé à Vaugneray (69670), 20 chemin du Stade. »

12 - Présentation du rapport d'activité 2018 du SIDESOL

Monsieur le Maire et Guy LHOPITAL présentent le rapport 2018 du SIDESOL et répondent aux questions posées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2018 du SIDESOL, qui sera mis à la disposition du public.

Il est précisé que le problème de pression d'eau au Planil, est résolu, d'importants travaux ont été effectués par le syndicat intercommunal.

Départ de Monique BERTHOUD, pour raisons professionnelles.

Questions diverses.

Présentation du projet de parking du complexe associatif : Monsieur le Maire présente le projet élaboré par la CCVL, qui sera réalisé cet hiver. Il précise que celui-ci sera subventionné par l'Agence de l'Eau. L'ensemble sera paysager, les enrobés sont réduits, afin de lutter contre le ruissellement et prévenir les problématiques d'inondation. Le nombre de places offertes restera conséquent : 116 places, dont 2 pour les personnes à mobilité réduite, auxquelles s'ajoutent 10 emplacements pour les deux roues.

La date de la prochaine **réunion de la commission urbanisme** est fixée (lundi 4 novembre à 18h30).

Une commission générale se tiendra le jeudi 17 octobre, à 18h30, sur les dossiers en cours jusqu'à la fin du mandat.

- **Rapport des permis de construire et déclarations préalables,**
- **Décisions du Maire :**

2019/11 portant renouvellement du bail des locaux de l'épicerie, 26 grande rue, à compter du 01/07/2019
2019/12 portant souscription d'un contrat de téléphonie et de maintenance, à compter du 01/04/2019, avec la société IPNEOS,
2019/13 portant souscription d'un avenant au contrat de prestation de services avec le RESEAU DES COMMUNES, pour le site internet, à compter du 16/09/2019,
2019/14 portant fixation de la redevance dûe par ENEDIS pour l'année 2019,
2019/15 portant fixation de la redevance dûe par ORANGE pour l'année 2019,
2019/16 portant revalorisation du loyer de l'ancien local des pompiers, à compter du 01/01/2019,

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 05 novembre 2019, à 18h30.

La séance est levée à 20H30.